

North Vancouver, le 6 janvier 2019

**OBJET :**

Echéancier et conditions de mise en place du diplôme B.I. pour la rentrée 2019

**À L'ATTENTION DE :**

Madame Claude Bergeron ([claudette\\_bergeron@csf.bc.ca](mailto:claudette_bergeron@csf.bc.ca)),

Mme Marie-Pierre Lavoie ([mariepierre\\_lavoie@csf.bc.ca](mailto:mariepierre_lavoie@csf.bc.ca))

M. Roger Lagassé ([roger\\_lagasse@csf.bc.ca](mailto:roger_lagasse@csf.bc.ca))

**DE LA PART DE :**

Parents d'élèves de la 10<sup>e</sup> année scolaire de l'École André-Piolat:

Marc Baril et Lillian Yee, Bruno Bisailon, Bettina et Pierre Cenerelli, Rachel et Geordie Cree, Nina et Yazid Daoudi, Sandrine et Otto Lejeune, Pierre Leroux et Pauline Tu, Louise Melanson, Alison Parry et Steeve Routhier, Florence et Laurent Perrin, Fara et Didier Rabesoa, Monica Samuda

---

Lors de la rencontre avec les parents de l'école André Piolat le 5 décembre dernier, Mr. Dupain réaffirmait l'engagement du CSF à mettre en place le programme du diplôme B.I. pour les 11e et 12e années à André Piolat pour la rentrée 2019. Malgré ces paroles rassurantes, les familles d'étudiants en 10e années tiennent par la présente lettre à recevoir la garantie que le programme du diplôme B.I. sera effectivement opérationnel dans son intégralité à la rentrée 2019.

Notre inquiétude est effectivement liée au fait que nous avons été directement informés de l'urgence des démarches à entreprendre par l'école pour obtenir l'autorisation d'enseigner le programme du diplôme B.I., et ce lors d'une réunion avec la précédente direction le 5 novembre dernier. Le statut du B.I. au CSF étant incertain jusqu'à l'automne dernier, il a fallu que l'école doive attendre la décision du CA avant de débiter. A cela est venu s'ajouter le retrait de M. Brisebois, lui-même maître d'oeuvre du dossier. Tout cela nous laisse à craindre que la mise en place du programme du diplôme B.I. n'ait été lourdement freiné, sinon compromis pour la rentrée 2019. L'heure aux inscriptions en 11e année est maintenant arrivée et il nous semble urgent de faire le point sur cette situation avec la direction en place, sans plus attendre le retour de qui que ce soit. Le calendrier des étapes de l'autorisation pour le programme du diplôme B.I. est résumé sur le site <https://www.ibo.org/fr/become-an-ib-school/timeline-and-stages/> (et copié ci-dessous), et le guide de demande d'autorisation détaille un échéancier complexe sur au moins une année scolaire <https://www.ibo.org/globalassets/publications/become-an-ib-school/dp-guide-school-authorization-en.pdf>.

Nous souhaitons savoir dès maintenant quelles étapes ont été accomplies, lesquelles sont encore à accomplir et si en toute connaissance de cause, **Le début de l'autorisation d'enseigner le programme dans son intégralité** est envisageable pour septembre 2019.

<b>Demande de candidature envoyée et frais acquittés entre le 2 avril et le 1er juin (à l'intention des établissements pour lesquels l'année scolaire commence en août/septembre)</b>	
Date limite pour le règlement des droits et frais de candidature Les droits et frais de candidature doivent être réglés par l'établissement scolaire au 1er mars chaque année pendant la période de candidature.	1er mars Les frais s'appliquent chaque année pendant la période de candidature.
Début officiel de la période de candidature	1er mars (année 1)
Date limite d'envoi de la demande d'autorisation	1er octobre (année 1)
Visite de vérification	Janvier à mars (année 2)
Rapport de visite de vérification mis à la disposition de l'établissement	Avril à juillet (année 2)
Début éventuel de l'autorisation d'enseigner le programme	1er août (année 2)

Parallèlement à ces questions de clarification concernant l'échéancier, nous souhaitons envisager un plan alternatif au cas où le B.I. ne pourra être offert à André-Piolat, ou bien encore si le groupe d'élèves s'avère insuffisant pour permettre une pédagogie cohérente. Nous aimerions discuter de ces questions et en particulier de la possibilité de dérogation vers d'autres écoles secondaires du CSF qui offrent une 11e avec le programme IB (i.e. Jules Verne). Il nous semble qu'une certaine flexibilité à cet égard soit cruciale pour permettre aux élèves de rester dans le CSF, surtout compte tenu des incertitudes qui ont entouré les événements de ces derniers mois.

Au final, nous craignons que le soutien hésitant et tardif du CSF au programme du diplôme B.I. ainsi que les décisions récentes touchant à la direction de l'école n'aient directement contribué à saper le travail de fondation de notre école secondaire patiemment édifié au cours de ces dernières années (les signataires de cette lettre y ont contribué mais leur confiance s'effrite à l'heure actuelle...). Nos jeunes de 10e année, formés au P.E.I. pouvaient s'attendre à pouvoir choisir de continuer en 11e année avec le diplôme B.I. en français. Il est regrettable qu'ils doivent en payer le prix.